

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves sont censés réaliser un parcours de douze ans dans l'enseignement obligatoire. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme. En 2013-2014, en moyenne, près d'un élève sur six est en retard scolaire à la fin de l'enseignement primaire et c'est le cas de près d'un élève sur deux en fin de secondaire.

Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant ayant six ans durant l'année civile est censé entrer en première année primaire. Après un parcours de douze ans, il devrait théoriquement sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses dix-huit ans. C'est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, on observe un pourcentage important d'élèves présentant un retard scolaire<sup>1</sup>.

### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2013-2014 (fig. 10.1)

Le pourcentage d'élèves à l'heure diminue de manière quasi linéaire dès la troisième maternelle<sup>2</sup> (M3). En cinquième primaire (P5), plus d'un élève sur cinq est en retard ; en troisième secondaire (S3), c'est le cas pour plus d'un élève sur deux. Il y a néanmoins deux sauts importants : d'une part entre la P6 et la S1 (de 20 % à 36 % de retard), d'autre part entre la S2 et la S3 (le retard passe de 35 % à 52 %).

Dans l'enseignement primaire, on peut réaliser le parcours en six ans, voire sept et exceptionnellement en huit ans<sup>3</sup>. De ce fait, un certain nombre d'élèves peuvent quitter prématurément la cinquième ou même la quatrième primaire pour entrer en S1. Ceci peut expliquer le taux de retard moins important en P6. De même, la diminution du retard scolaire entre la cinquième et la sixième année secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers la formation ou l'enseignement en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de dix-huit ans, limite de l'obligation scolaire.

### Évolution du taux de retard scolaire par sexe et dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 10.2)

Depuis dix ans, en moyenne, près d'un élève sur cinq est en retard scolaire en primaire et près d'un sur deux en secondaire. Depuis 2009-2010, le taux de retard en primaire diminue et cette tendance se marque en secondaire à partir de 2012-2013. Invariablement, les garçons sont plus en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire. Cependant, en 2013-2014, l'écart entre le taux de retard des garçons et celui des filles se réduit dans l'enseignement primaire.

### Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2004-2005 à 2013-2014 (fig. 10.3)

Ce graphique présente les années d'études charnières où se produit un retard scolaire important : début et fin de primaire (en P1 et en P5) ainsi que, dans l'enseignement secondaire, au premier degré (S1 et S2), qui a connu plusieurs réformes, et au début des deuxième et troisième degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire.

En moyenne, en première primaire, un élève sur dix est en retard scolaire (un sur douze en 2013-2014) et près d'un sur cinq en P5. En première et deuxième années secondaires, on passe de 40 % de retard en 2011-2012 à environ 35 % en 2013-2014. En 2013-2014, une production plus importante de retard scolaire s'observe en S3 (52 %) et en S5 (61 %). En 2013-2014, le taux de retard scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevé qu'en 2004-2005. Une diminution s'est amorcée en 2011-2012.

### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires – Année scolaire 2013-2014 (fig. 10.4)

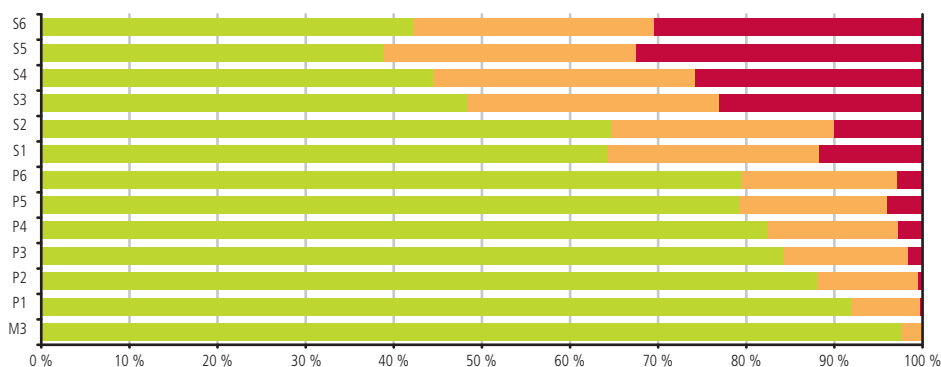
Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen en troisième est de 27% dans la forme générale ; il s'élève à 56 % dans le technique de transition, à 78 % dans le technique de qualification et 88 % dans le professionnel. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en cinquième année. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à six ans et entrant en première primaire l'année où il atteint sept ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

2 En troisième maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de six ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves âgés de cinq ans et plus inscrits en maternelle.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

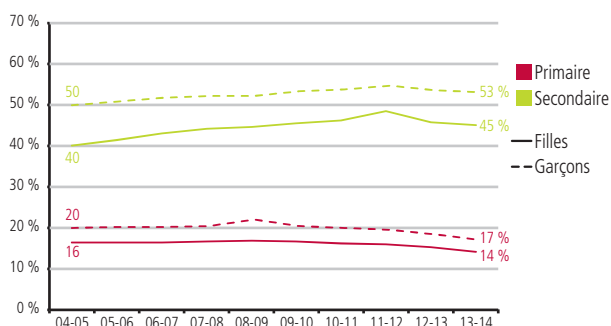
10.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2013-2014



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans et plus

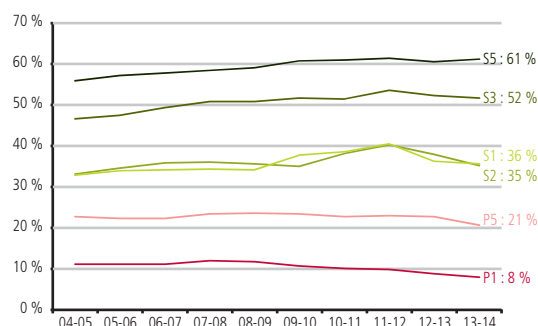
En 4<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 82 % des élèves sont à l'heure, 15 % en retard scolaire d'un an et 3 % en retard de 2 ans et plus. En 4<sup>e</sup> année du secondaire ordinaire (S4), 45 % des élèves sont à l'heure, 30 % sont en retard scolaire d'un an, 25 % en retard de 2 ans ou plus.

10.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2004-2005 à 2013-2014



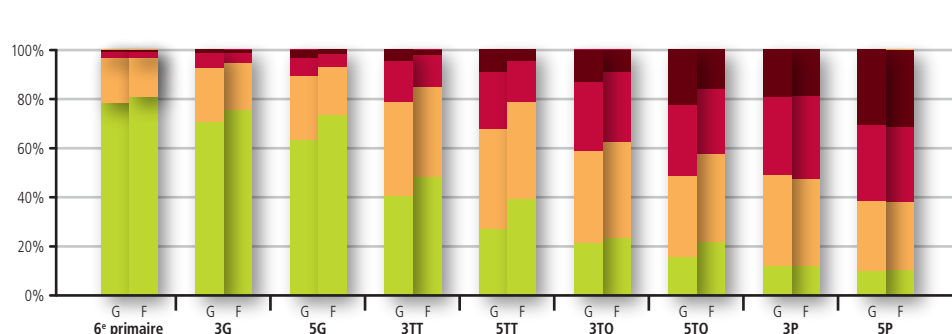
En 2013-2014, dans le primaire, 17 % des garçons et 14 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 53 % des garçons et 45 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

10.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice – 2004-2005 à 2013-2014



En 2013-2014, 8 % des élèves de 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont en retard et 21 % le sont en 5<sup>e</sup> primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 36 % en 1<sup>re</sup> année (S1), à 35 % en S2, à 52 % en S3 et à 61 % en S5.

10.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires – 2013-2014



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans
- Retard de trois ans et plus

En 2013-2014, 81 % des filles inscrites en 6<sup>e</sup> primaire sont à « à l'heure » ; ce taux est encore de 76 % dans les classes de 3<sup>e</sup> secondaire générale (3G) ; en 3<sup>e</sup> technique de transition (y compris la forme artistique de transition) (3TT), le taux des filles « à l'heure » est de 48 % ; en 3<sup>e</sup> technique de qualification (y compris la forme artistique de qualification) (3TQ) ce taux atteint 23 % et en 3<sup>e</sup> professionnelle (3P) 12 %. En 5<sup>e</sup> générale (5G), 63 % des garçons sont à l'heure pour 74 % de filles.